



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023_017

VALIDATION DU MARCHÉ PUBLIC POUR L'ORGANISATION, LA GESTION ET L'ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

L'an deux-mil-vingt-trois, le trente-et-un du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 25 janvier 2023

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN (à partir du point n°3 de l'ordre du jour), Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Karine PLATEAU (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Madeline HANUS), Didier de BELVAL (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Elidia BERENFELD (pouvoir à Sandrine CHAVENT).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : : 27

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le marché actuellement en vigueur pour ces prestations a été fondé sur une interprétation erronée du soumissionnaire sur le mode de perception des recettes. Ainsi, les prix contractuels sont très inférieurs aux prix de revient des prestations et ne permettent pas d'atteindre l'équilibre économique. Aussi a-t-il été décidé de mettre fin d'un commun accord à ce contrat et de relancer une consultation pour une durée de quatre ans et sous le régime des appels d'offres européens.

Une seule offre a été déposée. Elle est le fait du prestataire en place, l'association Léo Lagrange. Après ouverture des plis le 23 janvier, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 janvier pour prendre connaissance de l'analyse. Celle-ci déplore l'absence de concurrence et relève un manque de linéarité des tarifs en fonction du nombre d'animateur mis à disposition. Le détail estimatif, qui est la pièce de marché représentative de son exécution, est cependant cohérent avec le marché antérieur si l'on intègre les recettes désormais perçues directement par les communes. En conséquence, la Commission d'appel d'offre est favorable à la finalisation du marché et recommande que la mise au point du marché soit réalisée avec minutie.

M.CHATEAU précise que ce marché à bon de commande est conclu pour un an avec possibilité de le reconduire trois fois.

Entendu le rapport de la Commission d'appel d'offre,
Entendu le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
[Pour : 26 voix, 1 Abstention : M. FARIN]

Autorise le Maire à signer le marché public pour l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire avec l'association Léo Lagrange

Ainsi fait et délibéré en séance, le 3 février 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

